

La collecte des objets monstres se fera le 7 octobre prochain.

Vous devez déposer vos gros rebus près de vos ordures ménagères régulières en bordure de la voie publique, la veille de la collecte. Le bac roulant doit être accessible en tout temps, donc veillez à ce que rien ne nuise au soulèvement mécanique par le camion.

Notez que la plupart des encombrants seront ramassés mécaniquement (par un bras levier).

Pour les résidences desservies par un **conteneur à ordures (chemins de chalets)**, vous devez **obligatoirement** aviser la Municipalité en appelant au 418 475-6060.

Les débris déposés dans une remorque «trailer» ne seront pas ramassés. Si vous vous débarrassez de plusieurs articles, ceux-ci devront être déposés dans des sacs de plastique.

Vous pouvez également vous départir de vos objets encombrants et vos Serpuariens en vous rendant à l'Écocentre régional de La Nouvelle-Beauce situé à Sainte-Marie.

ACCEPTÉS	REFUSÉS
<ul style="list-style-type: none">✓ Articles de sport et de loisir (bicyclette, but, panier de basketball, sac de golf, structure de jeux, balançoire, tous les jouets en métal ou en plastique, etc.)✓ Électroménagers (lave-vaisselle, cuisinière, laveuse, sécheuse, chauffe-eau, etc.)✓ Ameublement (bureau, matelas, miroir, sommier, banc, chaise, table, bain, douche, évier, toilette, divan, causeuse, canapé, sofa, etc.)✓ Mobilier extérieur (ensemble patio, etc.)✓ Tapis (max 3 pi de longueur, 50 lbs et attaché.)	<ul style="list-style-type: none">✓ Bonbonnes de propane.✓ Ciment, pierre, tourbe, terre, bois, souche, asphalte, sable et gravier.✓ Débris de construction ou de terrassement.✓ Pièces de carcasses d'automobiles.✓ Pneus.✓ Produits toxiques et matières explosives.✓ Tas de déchets pêle-mêle.✓ Serpuariens (appareils électroniques, tv, ordinateur, etc.)✓ Réfrigérateur, congélateur et climatiseur.